



C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 03.04.2024

Délibération n° : D.09/04.2024  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Subvention à l'ADEF

Depuis plusieurs années, l'Association Domicile Emplois Familiaux (A.D.E.F.) propose une action d'accompagnement et de soutien pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (et pathologies apparentées) et pour leurs familles.

Cet accueil permet à des personnes fragilisées - du fait de leur âge ou de leur situation - de retrouver un lien social et de participer à des activités visant à maintenir ou à développer leurs capacités cognitives. Ces activités sont encadrées par des professionnel(le)s diplômé(e)s.

De son côté, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, sensible aux actions permettant de prévenir les risques en matière de santé, souhaite poursuivre, pour 2024, son soutien financier à l'action mise en place par l'A.D.E.F.

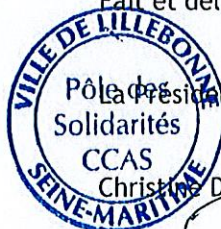
La dépense correspondante a été prévue au budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités à hauteur de 11 000,00 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser, Madame la Présidente, à effectuer la dépense prévue au budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Christine DÉCHAMPS